

BULLETIN

2^{è m e} trimestre 2026

LE BULLETIN D'INFORMATION DE ST JOSEPH

- 1 - BILLET D'HUMEUR
- 2 - ZOOM SUR ...
- 3 - COMPTE-RENDU DES
CONSEILS MUNICIPAUX
- 4 - VIE DE LA COMMUNE
- 5 - JEUX
- 6 - INFORMATIONS



BILLET D'HUMEUR DE ...

Nathalie MERMET-BIJON

Le chantier de la nouvelle bibliothèque municipale a commencé. Ce futur équipement culturel offrira des espaces plus confortables et fonctionnels, favorisant la lecture, les rencontres et les animations pour tous les habitants.

Ce sera un lieu accueillant, chaleureux, apaisant où chacun peut se poser. Il offrira, à travers des animations variées, des occasions de se rencontrer dans une ambiance conviviale.

En amont du déménagement, il conviendra de trier les collections, emballer les ouvrages, démonter le mobilier et tout réinstaller dans les nouveaux locaux.

La création de cette nouvelle bibliothèque est donc aussi l'occasion d'inviter toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à cette aventure collective à rejoindre l'équipe. De nouveaux partenariats avec l'école et la future MAM sont souhaités et pourront être proposés.

MERCI

La municipalité remercie la **CIDRERIE DE LA BRIQUE** pour le don de jus de pomme et le cidre pour la cérémonie du 8 mai.

Ces boissons délicieuses ont été très appréciées par toutes les personnes présentes.



ZOOM SUR ...

LES 10 ANS DU P'TIT ST JO

Texte

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU ...
30 MARS 2026**Etaient présents**

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Maire ;
M. JAOUEN Gaëtan, Mmes FRANCOIS Gaëlle, SIMON Béangère, Adjoints,
M.M GUERIN Stéphane, MARIE Stéphane, LEGOUPIL Bertrand, POTTIER Jérôme, LIGNY Franck-Edouard, BELLOC Damien,
Mmes JEANNE Patricia, GUERIN Maryline, AMIOT Morgane, MARIE Céline, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés

Mme ROTROU Delphine donne pouvoir à Mme SIMON Béangère

Secrétaire de séance

Mme AMIOT Morgane

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 : approuvé à l'unanimité**DCM 2026-19 : ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la commune compte moins de 1.000 habitants,

IB=1027 ;
Référence 4 110.52€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DECIDE de fixer les taux respectivement applicables au maire et aux adjoints, dans la limite pour chacun d'eux du plafond fixé aux articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales :

- pour le maire, à **44.3 %** du montant du traitement déterminé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- pour les adjoints, à **11.77 %** du montant du traitement déterminé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

ADOpte le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées comme suit à compter du 30 mars 2026 :

NOM et Prénom	Fonction exercée	Taux applicable à l'indice brut 1027	Montant mensuel brut de l'indemnité
SEPULCHRE De Condé Laurent	Maire	44.3 %	1 820.96 €
FRANCOIS Gaëlle	Première adjointe	11.77 %	483.81 €
JAOUEN Gaëtan	Deuxième adjoint	11.77 %	483.81 €
SIMON Béangère	Troisième adjointe	11.77 %	483.81 €
TOTAL.....			3 272.38 €

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales ;

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, **dans la limite de 1 000 €**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, **dans la limite de 50 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au A de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L 213-3](#) de ce même code **pour un montant inférieur à 510 000 €** ;

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 10 000 € par sinistre ;

17° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal 200 000 € par année civile ;

19° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1 du](#) code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour un montant inférieur à 100 000 €, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1 du](#) même code ;

20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3 du](#) code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

21° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

23° De demander à tout organisme financeur, **dans la limite de 100 000 €**, l'attribution de subventions ;

24° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

26° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

27° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable qui ne peut être supérieure à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ; Montant fixé à 200 €

28° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

DCM 2026-21 : DESIGNATION DELEGUE SDEM

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ; **VU** les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 03 juillet 2025 ;

VU la candidature de M. Laurent SEPULCHRE De Condé ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide :

- De désigner M. Laurent SEPULCHRE De Condé, comme délégué au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)
- De transmettre la présente délibération au SDEM50.

DCM2026-22 : DESIGNATION DELEGUE COS NORMAND

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire pour les élus et 1 délégué titulaire pour les agents ainsi que leur suppléant respectif auprès du COS Normand,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DESIGNE M.SEPULCHRE De Condé Laurent, délégué titulaire élu, et Mme FRANCOIS Gaëlle, suppléant du titulaire, Mme LARUE Séverine, déléguée titulaire agent et Mme ROUXEL Katia, suppléante agent.

DCM 2026-23 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner 1 correspondant Défense, Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE** M. GUERIN Stéphane, correspondant communal.

DCM 2026-24 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE MANCHE NUMERIQUE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte Manche Numérique au titre de la compétence « Assistance à l'Informatique de Gestion »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE**

Monsieur JAOUEN Gaëtan, délégué communal.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe que l'entreprise La Pépinière d'Olivier a fait don d'une dizaine de jeunes pousses d'arbres à la commune en mars. Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil remercient le dirigeant, M. YVETOT Olivier, pour ce geste.

Monsieur le Maire informe de la volonté de l'équipe pédagogique de faire participer les élèves aux cérémonies du souvenir du 8-Mai et du 11-Novembre. Il s'agirait notamment de constituer une chorale d'enfants menée par Danièle FAGNEN-LEQUERTIER. Ces informations ont été entendues dans le cadre du 2^e conseil d'école. Ce dernier a eu lieu le 24 mars 2026 en présence de Monsieur le Maire et de Bérangère SIMON, adjointe à la commission scolaire.

Monsieur le Maire informe que la signature de la rétrocession du lotissement situé rue Abbé Duhommet aura bientôt lieu (lorsque les dernières interventions de l'entreprise Poséidon seront honorées).

Madame FRANÇOIS Gaëlle informe que l'entreprise Selca viendra en avril installer des panneaux solaires à l'abri bus de la Fresnée et réparer les détecteurs de présence défectueux de l'école. L'entreprise Leduc a été sollicitée pour venir faire différentes réparations : fuites dans la mairie et dans la cantine et inspection du faitage de la toiture de la mairie. La date de leur intervention n'est pas définie à ce jour.

Madame FRANÇOIS Gaëlle informe le conseil d'une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque. Il en ressort l'envie de faire vivre différemment la nouvelle bibliothèque : tendre vers un lieu d'exposition, en faire un lieu de rencontres, ...

Mme SIMON Bérangère informe des changements établis dans les plannings des agentes communales de l'école. La volonté de la mairie est d'assurer une continuité dans les prises en charge pour les enfants. Ces changements sont dus au remplacement d'un agent, actuellement en arrêt maladie.

Mme SIMON Bérangère informe que les inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 à l'école sont ouvertes à la mairie dès maintenant.

Mme SIMON Bérangère informe que la Rando des P'tits souliers (avec des parcours de course et de marche ainsi qu'une randonnée gourmande) aura lieu le dimanche 10 mai 2026. Les membres de l'APE (Association des parents d'élèves) ont rappelé l'importance de la mobilisation des parents pour encadrer cette manifestation.

Mme SIMON Bérangère informe que la kermesse de l'école sera célébrée le samedi 27 juin 2026.

M. JAOUEN Gaëtan informe que l'assemblée générale de l'association du Patrimoine de Saint-Joseph s'est tenue samedi 28 mars 2026. Un changement dans le bureau est à noter : M. HAMEL Philippe a été élu président de l'association.

Les membres sont à la recherche de documents sur l'histoire de Saint-Joseph afin de publier un livre sur la commune.

Par ailleurs, les membres de l'association souhaiteraient s'impliquer dans la préparation de la cérémonie du centenaire de Saint-Joseph prévue en 2029.

M. JAOUEN Gaëtan informe de la volonté de la commission communication de réunir toutes les associations de la commune lors d'une réunion à venir. L'objectif : permettre à chacune de s'intégrer comme elle le souhaite dans la préparation de la cérémonie du centenaire de Saint-Joseph.

M. LIGNY Franck-Edouard demande si les associations de la commune peuvent utiliser la salle du conseil de la mairie. Monsieur le Maire répond que la petite salle du gymnase est disponible et qu'elle sera privilégiée. Il est rappelé qu'il est souhaitable de restituer cette salle en bon état et dans la configuration de rangement initiale.

SÉANCE DU ... 04 MAI 2026

Etaient présents

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Maire ;
M. JAOUEN Gaëtan, Mmes FRANCOIS Gaëlle, SIMON Bérangère, Adjoints,
M.M GUERIN Stéphane, MARIE Stéphane, LEGOUPIL Bertrand, POTTIER Jérôme, LIGNY Franck-Edouard, BELLOC Damien,
Mmes JEANNE Patricia, GUERIN Maryline, AMIOT Morgane, MARIE Céline, ROTROU Delphine, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance

Mme MARIE Céline

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026-25 : PROPOSITION DE MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des Impôts, et notamment l'article 1650, paragraphe 3,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

PROPOSE à l'administration fiscale une liste de 24 contribuables en vue de nommer 6 membres titulaires et 6 suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES PROPOSES (titulaires et suppléants)		
Gaëlle LE DUNFF	Stéphane GUERIN	Patricia JEANNE
Stéphane MARIE	Bertrand LEGOUPIL	Maryline GUERIN
Gaëlle FRANCOIS	Jérôme POTTIER	Morgane AMIOT
Bérangère SIMON	Franck-Edouard Ligny	Céline MARIE
Gaëtan JAOUEN	Damien BELLOC	Delphine ROTROU
Andréa LECHAT	Ludovic LEMONNIER	Jean QUETIER
Camille FARAUT	Alain CARON	Jean-Jacques DUPONT
Guillaume DUFORT	Nathalie MERMET-BIJON	Audrey LOIR BENAMAR

DCM 2026-26 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

Vules articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DESIGNE A L'UNANIMITE de désigner respectivement :

M. SEPULCHRE DE CONDE Laurent, président ;

Mme. FRANCOIS Gaëlle, MM GUERIN Stéphane, LIGNY Franck-Edouard, membres titulaires ;

Mme GUERIN Maryline, MM MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme, LEGOUPIL Bertrand membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

DCM 2026-27 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal a défini les rôles des commissions de la commune. Ces instances, composées de conseillers municipaux, sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leurs domaines de compétences respectifs avant de les soumettre au vote du Conseil Municipal.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal a décidé de créer les quatre commissions suivantes :

1. BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE—TRAVAUX-BIBLIOTHEQUE

RESPONSABLE : MME FRANCOIS GAËLLE

Mme GUERIN Maryline, MM. GUERIN Stéphane, LIGNY Franck-Edouard, MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme.

2. PETITE ENFANCE-SCOLAIRE-CANTINE-CCAS

RESPONSABLE : MME SIMON BERANGERE

Mmes ROTROU Delphine, FRANCOIS Gaëlle, GUERIN Maryline, M. BELLOC Damien

3. COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE- EVENEMENTS- BULLETIN COMMUNAL

RESPONSABLE : M. JAOUEN GAËTAN

Mmes JEANNE Patricia, AMIOT Morgane, MARIE Céline, M.M. LIGNY Franck-Edouard, LEGOUPIL Bertrand

4. SECURITE- DEVELOPPEMENT DURABLE, COMMERCE-ARTISANAT

RESPONSABLE : M. SEPULCHRE DE CONDE LAURENT

MM. GUERIN Stéphane, BELLOC Damien, MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme

**DCM 2026-28 MODIFICATION CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
SERVICES COMMUNS : INSTRUCTION DES CUA**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été créée en 2017 suite à la réunion des sous-agglomérations.

Ce regroupement a été impulsé par le préfet. Cette communauté regroupe 160 communes, emploie environ 1 200 agents et a un budget d'environ 60 millions d'euros.

Le conseil communautaire se réunit une fois par mois et la commission de territoire a lieu 1 semaine avant chaque conseil communautaire. La communauté d'agglomération du Cotentin subventionne les communes lors de projet d'investissement dans le cadre du Fonds De Concours.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est membre du service commun « Application du Droit des Sols » (ADS) de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Jusqu'à présent, ce service n'assurait pas l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (Cua)

Afin de garantir une meilleure sécurité juridique des actes et une cohérence dans l'analyse de l'urbanisme sur le territoire, il est proposé de confier également l'instruction des **Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)** au centre instructeur de l'Agglomération.

Le Maire précise que cette mission porte sur l'instruction technique ; la décision finale et la signature du certificat restent de la compétence du Maire.

Délibération du Conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 410-1 et suivants ;

Vu la convention de service commun ADS signée le 11 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité d'harmoniser l'instruction des actes d'urbanisme sur le territoire communautaire

DÉCIDE :

1. **D'ACCEPTER** de confier l'instruction des certificats d'urbanisme CU a au centre instructeur de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférent.

DCM 2026-29 SDEM : MOTION FNCCR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-31 et L5711-4 ; VU le courrier de monsieur le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) et renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « *dans le respect des autres strates de collectivités, bloc communal et régions* ».

VU le projet de loi de clarification des compétences et de proximité de l'action locale, susceptible de comporter des dispositions visant à renforcer l'implication du département dans l'organisation des réseaux de proximité, notamment ceux de distribution d'électricité et de gaz ;

VU la motion approuvée le 11 décembre 2025 par les membres de la FNCCR réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial : le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

CONSIDERANT qu'hormis les deux départements habilités à exercer à titre dérogatoire la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Electricité (AODE) sur leur territoire (Loiret et Sarthe), seules les AODE communales, intercommunales et syndicales sont signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

CONSIDERANT que si la compétence d'AODE est transférée aux départements, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants ; CONSIDERANT **que les syndicats départementaux d'énergies** jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, leur absence dans certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine (rapport de chambre Régionale des Comptes) ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la motion proposée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) annexée à la présente délibération, réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

AUTORISE :

- M. le Maire à signer tout document en lien avec cette motion

DCM 2026-30 : DEVIS 2L PAYSAGE

Monsieur le Maire explique que, lors de la tempête Gorette, un arbre est tombé sur une dépendance de l'ancien presbytère. L'arbre a été enlevé mais la souche, qui menace de bouger, est restée en place.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour évacuer cette souche à l'entreprise 2L Paysage.

Ce devis s'élève à 1 100 € H.T. soit 1 320 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise 2 L paysage pour un montant de 1 100 € H.T. soit 320 T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise 2L Paysage.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe qu'à l'issue des dernières élections, il convient de mettre en place la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales. La commission de contrôle électorale est composée de :

Stéphane GUERIN conseiller municipal en tant que membre titulaire

Morgane AMIOT conseillère municipale en tant que membre suppléant

Roland PINCHON membre titulaire en tant que délégué de l'administration

Serge CLOT membre suppléant en tant que délégué de l'administration

Le Conseil Municipal propose :

Dominique SANSON en tant que membre délégué titulaire désigné par le tribunal judiciaire

Mireille BRUNEAUX DE LA SALLE en tant que membre déléguée suppléante désignée par le tribunal judiciaire.

Madame Bérangère SIMON informe le conseil qu'une réunion s'est tenue récemment en présence des agents communaux de la cantine, de M. Le Maire et des membres du bureau de l'association de la cantine. Cette réunion a permis d'échanger sur le fonctionnement du service.

Mme Bérangère SIMON informe qu'un questionnaire a été adressé aux parents par l'association gestionnaire de la cantine. Parmi les retours récurrents figure la problématique du bruit dans ce lieu. Plusieurs pistes pourraient être envisagées pour y remédier, telles que l'équipement de certains enfants de casques anti-bruit et la distribution de bouchons d'oreilles aux agents. Ces solutions feront l'objet d'une concertation approfondie.

Mme Bérangère SIMON informe le conseil que la mise en place du centre aéré est en cours.

M. Le Maire informe qu'une vingtaine d'élèves du groupe scolaire André Bouyer participera à la commémoration du 8 mai. Des répétitions de chants ont eu lieu avec Mme Danielle FAGNEN- LEQUERTIER à l'école.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe que l'entreprise AMC Folliot a installé les dispositifs anti pince-doigts aux portes de la garderie.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe le conseil qu'une fuite a été constatée au plafond de la cantine. L'entreprise qui a réalisé les travaux de la cantine est venue constater et propose un changement de faitage et le remplacement des dalles. Une fuite a été également identifiée au niveau de la cheminée de la mairie. Un devis est attendu pour procéder à une hydrofugation et au nettoyage de la végétation. Un autre devis est attendu pour le changement des joints de faîtières arrachées lors de la tempête GORETTI.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe qu'à la salle des fêtes les fourneaux et plaques de cuisson ont été réparés suite à des dysfonctionnements. Un devis est en cours pour la pose d'un boîtier permettant la mise en sécurité du thermostat. L'entreprise THERMICLIM est intervenue pour expliquer les modalités du réglage du chauffage. Ces informations permettront à l'agent communal en charge de la salle des fêtes de régler lors des locations.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe le conseil que l'éclairage de l'abri bus Route de la Fresnée a été posé et est en fonctionnement.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe qu'une réunion de chantier MAM/ bibliothèque a eu lieu.

M. Gaëtan JAOUEN informe que les bulletins municipaux sont en cours de finition. Le format reste le même que lors du précédent mandat. Une proposition en version dématérialisée sera faite aux habitants par le biais d'un sondage.

SÉANCE DU ... 22 JUIN 2026

Etaient présents

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Maire ;

M. JAOUEN Gaëtan, Mmes FRANCOIS Gaëlle, SIMON Bérangère, Adjoints,

M.M GUERIN Stéphane, MARIE Stéphane, LEGOUPIL Bertrand, LIGNY Franck-Edouard, BELLOC Damien, Mmes JEANNE Patricia, GUERIN Maryline, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés

Mme ROTROU Delphine donne pouvoir à Mme SIMON Bérangère

Absents excusés

Mme AMIOT Morgane, Mme MARIE Céline

Secrétaire de séance

Mme AMIOT Morgane

Approbation du procès-verbal du 04 mai 2026 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026-31 : APPROBATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande par le bureau d'études TOPO ETUDES, mandaté par la société ENEDIS.

Dans le cadre d'un projet de renouvellement du réseau électrique Haute Tension, la société ENEDIS prévoit de réaliser des travaux de pose en souterrain d'un câble Haute Tension ainsi que de quatre câbles de mise à la terre.

Ces installations doivent être déployées sur une longueur linéaire de 140 mètres, impactant le domaine public communal, plus précisément le Chemin Rural n°9, le Chemin et la Route de Bellefontaine, dont la commune de Saint-Joseph est propriétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention afférent à ces travaux, visant à formaliser l'accord entre la commune et ENEDIS ainsi qu'à définir les modalités d'exécution et de suivi des travaux.

Considérant l'utilité publique que revêt la modernisation et la sécurisation du réseau électrique sur le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement du réseau électrique Haute Tension tel que présenté ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir avec la société ENEDIS pour l'implantation des câbles souterrains sur une longueur de 140 mètres sur le Chemin Rural n°9, le Chemin et la Route de Bellefontaine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (en 4 exemplaires), l'attestation afférente ainsi que tous les plans et documents nécessaires à la réalisation et à la régularisation de ce dossier.

DCM 2026-32 : MODIFICATION DU LOT N°10 ARCHE MAM - BIBLIOTHEQUE

Le 23 février 2026, lors du conseil municipal, une délibération (DCM 2026-05) pour le choix des entreprises du marché Mam/Bibliothèque a été prise par le conseil

M. Le maire expose au Conseil qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération concernant le lot N°10 : plomberie, chauffage, ventilation : entreprise Blin Lemonnier.

En effet, ladite délibération mentionnait par erreur un prix de 73 125.35 € H.T. au lieu de 73 554.18 € H.T sur ce lot n°10.

M. Le maire propose d'annuler et de remplacer la mention du prix initialement inscrit par le prix correct.

Les autres dispositions de la délibération du 23 février 2026 (DCM2026-05) restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De modifier la délibération du 23 février 2026 (DCM 2026-05) exclusivement en ce qui concerne le prix du lot n°10 : Plomberie, chauffage, ventilation par l'entreprise Blin Lemonnier.
 - Dit que le prix du marché du lot n°10 est de 73 554.18 € H.T. et non de 73 125.35 € H.T.
- Le reste de la délibération du 23 février 2026 (DCM2026-05) demeure inchangé.

DCM 2026-33 : INSTAURATION RODP PROVISoire GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2023-797 du 18 août 2023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une canalisation de maillage gaz entre les communes de Valognes, Brix et Tollevast avec un passage sur la commune de Saint-Joseph a été réalisé.

La Redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) est rétribuée une seule fois pour « rémunérer » la gêne occasionnée par les travaux.

DCM 2026-34 : INSTAURATION RODP GRDF

M. Le Maire rappelle que GRDF a installé unecanalisation de maillage gaz entre Valognes, Brix et Tollevast avec un passage sur Saint-Joseph.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **0,035** par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTÉ les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

DCM 2026-35 : DEVIS PANNEAU POCKET

M. Gaëtan JAOUEN, 2^{ème} adjoint, présente un devis de panneau pocket : application mobile utilisée par les communes pour communiquer en temps réel des informations aux citoyens.

Après informations auprès d'autres communes avoisinantes, cette application est très appréciée par les citoyens.

Le devis s'élève à 130 € pour un an d'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE son accord pour la souscription pour un an d'abonnement à Panneau Pocket.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de Panneau Pocket.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe le conseil que la Manche passe en vigilance rouge canicule à partir du mardi 23 juin. L'école reste ouverte, la Directrice d'Académie demande aux professeurs de faire les cours le matin et de gérer l'après midi. Nous avons la possibilité de mettre les maternelles dans la garderie qui est climatisée. Les enfants n'ont pas l'obligation de venir à l'école.

La vigilance canicule est maintenue jusqu'à jeudi 25 juin.

La kermesse de l'école aura lieu le samedi 27 juin,

Monsieur Le Maire informe le conseil que pendant cette vigilance rouge : les entreprises de TP peuvent travailler à partir de 6h, que la distribution d'alcool dans les lieux publics est interdite, ainsi que les manifestations sportives.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la Fête de la musique a eu lieu le samedi 20 juin « Au P'tit St Jo »

Monsieur Le Maire informe le conseil que la chorale « Le cœur des villages » va chanter pour le bénéfice de la restauration de la Chapelle le vendredi 26 juin.

Madame Simon Bérangère informe le conseil que la journée citoyenne aura lieu le samedi 4 juillet : il est prévu d'entretenir le chemin qui mène du nouveau lotissement au hameau Malo, de l'entretien du bassin de rétention d'eau et d'une partie du Val Sinot.

Le rassemblement se fera au niveau du parking de covoiturage.

Madame François Gaëlle informe le conseil de la commission de travaux qui a eu lieu le lundi 01 juin.

Les travaux de la MAM ont commencé, la fin des travaux est prévue en mars 2027.

Mme François Gaëlle a présenté au conseil les plans de la MAM et de la Bibliothèque. La Mairie est propriétaire des locaux, l'employé communal « Christophe » va tondre la pelouse de la MAM.

Les personnes de la Mam fourniront le mobilier et s'occuperont de l'entretien de celle-ci.

Il a été proposé d'installer un muret en pierre autour du jardin de la bibliothèque et de poser une terrasse. Il a été proposé d'installer un muret en pierre autour du jardin de la bibliothèque et de poser une terrasse au lieu de la pelouse. Des pots pourraient végétaliser le jardin. Ces propositions seront étudiées suivant le chiffrage des entreprises.

Un portillon va être mis sur le côté de la clôture pour que les personnes de la Mam puissent sortir sans repasser à l'intérieur. Après la présentation des plans, Mme François Gaëlle prend note des suggestions : vérifier que les portes extérieures, côté jardin, s'ouvrent de l'extérieur (clé), Contrôler le plan d'évacuation, vérifier la nature des plantes et de arbres pour éviter le danger au contact des enfants.

Mme François Gaëlle présente le budget MAM/Bibliothèque en expliquant chaque ligne.

Mr Jaouen Gaëtan dit que Manche Numérique peut proposer des achats de meubles.

Mme François Gaëlle informe que des étagères et des bacs de l'ancienne bibliothèque vont être réutilisés pour ne pas trop impacter le budget mobilier.

Mme François informe le conseil sur les aides pour la construction de la MAM/Bibliothèque. Monsieur Le Maire intervient en précisant qu'il a rendez-vous, mercredi avec Mr Fauvin (conseiller aux décideurs locaux), pour le choix du prêt.

Des projets sont à l'étude : rénovation possible de la salle des fêtes, sécurisation des parties piétonnières du pont qui enjambe la RN13. rénovation de La Chapelle. Monsieur Le Maire précise qu'une aide de 10000 euros est possible avec la Fondation Du Patrimoine, il faut trouver d'autres aides pour financer les travaux qui sont de 52000 euros pour consolider la chapelle. Une réflexion doit être faite sur le choix des priorités pour les projets financiers : Aménagement du lavoir du bas des roques, déplacer le container à côté de l'atelier municipal...

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une réunion de la CAC aura lieu jeudi 25 juin, pour le projet de la patinoire ainsi que du siège de l'agglomération du Cotentin. Un vote aura lieu sur la validation ou non du projet. Monsieur Le Maire demande l'avis des conseillers présents, à l'unanimité, le conseil pense que le projet technique peut être amélioré.

Mme Simon Béragère informe le conseil sur le contre rendu du conseil d'école :

Pour la rentrée 2026/2027, l'équipe enseignante reste la même, nous aurons 84 enfants à l'école dont 25 petits. La rentrée est prévue le 1^{er} septembre, la visite pour les nouveaux se fera le 29 juin sur deux créneaux horaires,

Cette année les enfants ont eu comme projet : projet vélos, sortie à la ferme, ferme à Yvetot- Bocage, journée à Paris avec les CM le 5 juin, Cycle piscine du 2 juin au 2 juillet, 10 séances piscine sont prévues pour l'année prochaine.

Les CM2 ont visité le collège le 16 juin.

Un pique-nique est prévu à la cantine le vendredi 3 juillet, la distribution des dictionnaires et des calculatrices sera faite le même jour pour les CM2.

L'équipe des enseignants remercie les agents, le conseil municipal, ainsi que les parents accompagnateurs.

La question d'un coin ombragée se pose, en l'absence de préau.

Mme Simon Béragère informe le conseil qu'une commission scolaire aura lieu le mardi 23 juin avec le bureau de la cantine, et les agents.

Le centre de loisirs débute le lundi 7 juillet pour une durée de 3 semaines, l'installation du centre de loisirs se fera le samedi 4 juillet.

VIE DE LA COMMUNE

ASSOCIATION GYM DE SAINT-JOSEPH



Reprise de la gym le **mardi 8 septembre à 19h30**

2 séances de découverte. La cotisation annuelle avec l'assurance 118€.

Les **mardi** la gymnastique volontaire et les **jeudi** le pilated de **19h30 à 20h30**.

Si besoin de renseignements :
0607776558 ou Facebook @associationgymstjo

Saint-Joseph - 50700

FAITES DE LA GYM !!!

À partir du 8 septembre 2026

Inès, éducatrice sportive diplômée

MARDI : GYM VOLONTAIRE

- ✓ RENFORCEMENT MUSCULAIRE
- ✓ ÉQUILIBRE
- ✓ CIRCUIT TRAINING

JEUDI : PILATES

- ✓ POSTURE
- ✓ SOULAGEMENT DES DOULEURS DU DOS ET DES ARTICULATIONS

CONTACT : VALÉRIE LEPETIT
06.07.77.65.58

les mardis et jeudis
19h30 - 20h30
2 séances de découverte offertes

Rdv à la salle des sports
33 bis le Bourg

Choeur des villages



Avril – La chorale prépare en parallèle trois prestations :

La cérémonie du 8 Mai où nous chanterons au monument aux Morts en compagnie des enfants de l'école
Notre grand Concert rétrospectif du 26 Juin qui donne un aperçu des activités de la chorale depuis 25 ans
La Fête Médiévale de Cerisy-la-forêt du 12 Juillet où nous animerons une Messe en Grégorien.

Après avoir pris contact avec les Maîtresses par l'intermédiaire de notre nouveau Maire, notre cheffe, Danièle, va se rendre dans les classes pour préparer les enfants à cette cérémonie. Plusieurs ont déjà de bonnes connaissances de la guerre de 39-45 qu'ils ont reçues de leurs grands-parents.

Notre choix s'est porté sur le Chant des Partisans.

Nous répétons les chants grégoriens les premiers lundis de chaque mois (ou le mercredi s'il est férié) et le concert les autres lundis, les solistes et l'organiste répètent aussi en semaine.

Cela ne nous empêche pas de fêter le passage de dizaine de Christine le 20, après la répétition.

Des sorties musicales sont proposées aux choristes : un concert d'Yves Merlin à l'église Saint-Malo et Les Musiciens de Saint-Julien à l'église d'Yvetot-Bocage. Deux bons moments !

VIE DE LA COMMUNE

Mai – Le 5, dernière répétition à l'école avant le 8 Mai.

Le 8 mai, une douzaine d'enfants et leurs familles rejoignent les choristes près du monument aux Morts. La cérémonie est très émouvante, nous chantons le Chant des Partisans et la Marseillaise. Une petite fille offre un bouquet tricolore.

Le 16 Mai, nous chantons deux cérémonies d'adieu que les familles ont préparées avec Danièle. La première à 10h30 à l'église d'Yvetot-Bocage, la seconde à Sainte-Geneviève à 15h.

Le 20, c'est une troisième cérémonie pour une inhumation à Urville-Bocage. Les familles nous remercient chaleureusement : il est important d'offrir à nos défunts un beau départ.

Le soir du 20, un Salon de musique préparatoire au concert du lendemain est proposé par le Théâtre de Cherbourg. Il s'agit cette fois d'un « marathon » musical, la totalité des partitas de Bach par R. Descharmes. Ces rencontres avec les musiciens sont toujours passionnantes et très utiles pour accéder aux œuvres.

Le 22, c'est un concert de Gospel qui a lieu à l'église Saint-Malo et le 30, le talentueux duo Abisko nous ravit dans la cour de l'Hôtel de Blangy.

Juin – Le Concert approche, les répétitions vont bon train.

Les 20 et 23, la chorale Résonance, que nous suivons depuis longtemps, donne son concert annuel avec un programme très exigeant qui nous laisse admiratifs.

Le 24, montage des estrades et de la sono puis, le soir, répétition générale.

Le 26 nous donnons notre concert dans notre église. La quête contribuera à la restauration de la chapelle Notre-Dame de Gloire.

C'est le soir du quart de finale de la coupe du Monde, nous pensons ne pas avoir grand monde...

Bonne surprise ! Le public est là ! Il participe volontiers quand on lui propose de chanter avec nous, se montre très généreux lors de la quête : 975€ !, et nous applaudit debout en joignant la voix à ses bravos à la fin du concert ! Nous recevons de vives félicitations et le lendemain des petits messages qui font chaud au cœur : « Bravo ! Toutes nos félicitations pour cette magnifique prestation [...] Merci encore pour ce merveilleux moment. » (Un critique musical) - « MERCI pour la superbe soirée musicale... » (Une musicienne) - « Vraiment super la prestation de la chorale, excellente soirée hier » - « Bravo pour hier soir, c'était magnifique, nous avons passé un excellent moment, et merci pour la chapelle. » (Un élu)

Nous reprendrons ce concert pour l'Association Les Enfants de Kara au mois d'Octobre



CLUB DES TOUJOURS JEUNES

Les réunions mensuelles du 3^{ème} mardi du mois se sont déroulées comme d'habitude avec d'une part les randonneurs courageux qui font leurs circuits habituels et d'autre part les joueurs qui se mesurent à différents jeux.

En mai nous avons eu le repas qui a réuni 92 convives avec au menu une entrée de crudités préparée par les membres du bureau et un poulet-frites préparé par Yves et Caro dans leur Food-Truck. L'ambiance était excellente et il faut préciser que les toasts et les bulles étaient offerts par 2 adhérents qui fêtaient leur anniversaire, ce qui convenons-en n'est pas négligeable. Enfin les anniversaires ont été fêtés comme habituellement.



BIBLIOTHEQUE

LIRE A COEUR

LES DERNIERES NOUVEAUTES

Romans Adultes :

- L'arbre de fer de **Michaël CONNELLY** (Roman policier)
- L'autre moi de **Franck THILLIEZ** (RP)
- Les beignets de ma mère de **Jacky DURAND**
- Trois fois la colère de **Laurine ROUX**
- Les soeurs de Skara de **Eléanor BUCHANAN**
- Maypops de **Didier DECOIN**
- Puzzle macabre de **Nadine MOUSSELET** (RP)
- Que la mort nous frôle de **Michel BUSSI**
- La mariée silencieuse de **Piergiorgio PULIXI** (RP)
- Là où le ciel murmure : 1986, le voyage perdu de **Laurence PEYRIN**
- Le bureau des affaires occultes (5) : les archanges de la nuit de **Eric FOUASSIER** (RP)
- Le dernier sanctuaire de **Josiane BALASKO**
- Le domaine aux secrets de **Valentin MUSSO**

Livres pour la jeunesse :

BD : Les enfants de la résistance (tome 10) de **Vincent DUGOMIER**
 Manga : L'atelier des sorciers (Tome 15) de **Kamone SHIRAHAMA**

La saison d'animations des bibliothèques "Automne@coeur" du réseau Lire@coeur débute dès le 16 septembre dans les différentes bibliothèques. Cette année, nous plongerons dans la POP Culture et TINTIN sera le héros de la bibliothèque de Saint-Joseph !

JEUX

FLAÛN DES CHAMPS FLAÛN TRÈS CULTIVÉ		NOMMÉE ROUMÈNES EXTRAIT VÉGÉTAL		PLANTE SAUVAGE ET... APÉRITIF		FLAÛN À LIQUEUR TROUSSEAU		LAIN D'ÉCOSAË		MYRTILLE BRIQUÉ AU LAIN		FLAÛN CULTIVÉ GOÛT	
				ÉTOILE D'ARGENT TUMBLEUR DES VÉGÉTAUX									
BOUT DE PAIN HÉROÏ								RÔDÉ ÉTAT AFRICAIN					
			ÉPREUVE DE TROT							PREMIÈRE VERME ROUGE POMME			
COLLE JARDIN À BASSIN DE SUI		MOÛVE				PAIN DU VÉLO CHOCOLÉ							
			LABYRINTE PARTEL DES TENTATIVES						PLÔTE APRÊTÉ À PLOÛTE ROULEE				CONFÈRE
VEILLER MOMENTS		VICTOIRE D'EMPIRE UNE PLANÈTE					SAULE PAROÛTE						
				UNE DES RUEES NOUVE						SALT ROMAIN	POSSÉDÉ VERME VÉLO		
EXAMEN MARCHÉ TÈLE					DANS LA MOUSQUE ATROCÉ- PHÈRE							COURON- NÉE	
							POISSON BASSIN AU MILIEU						
POÛS PLAÛN	NOUVE FLAÛN DE PROVINCE							CHOCOLÉ D'OR SOLÈRE			ARTICLE BROÛE		
						SERVICE ROMAIN PORTE ORC				PROFES- SEUR AFRICAIN LAIN			CHÂNE DE MONTAGNE
SAILLON ÉCOÛN			DANS CUBAIN	DANS LE TON TROUSSE			VERTICALE FÈRE LADY						
		CHOCOLÉ BASSIN DE FRANCE								PATRON DES CHOCOLÉS BASSIN AU JAPON			
FLAÛN BLANCHE BROÛES- LACÉ					FLAÛN TOUSSE POSSÉDÉ								
							ÉPÉE PÉROÛE				FIN DE VERME TÉRA- OCTET		
PERSON- PAGE DE NO		DANS BROÛE				PRÉVÈRE							
										MESURE			

JEUX

MOTS CODES

8	9	4	10	1	11	4	7		1	2	7	12	11	3	7	7	13
1	2	1	14	7		1	12	11	8	7	4	10	7		12	14	7
14	1	2	15	14	1	15		1	15	4		7	3	15	16	15	14
8	15	7		15	4	17	7	14	4	1	3		7	3		4	1
9	14	10	15	7		13	15	7	5	3	7	13		3	12		5
10	7	10	9	4	13		11	14	15	7	2	7	8	7	4	10	
10		7	10		12	4	7		13		14	7	1	11	15	14	1
7	4		1	19		9	14	7	13	10	7		3	1	14	7	13
	9	5		1	5	7		5	7	7		1	10	3	1	13	
1	19	1	10	9	3	3	1	6		4	15	3		7		13	1
2	7	14	14	12	7		22	15	7	13	7		15	8	23	7	14
1		13		14		10	9	4	4	7		23	4	7	12		8
3	7		2	10	10			7	10	12	22	7		4		20	7
1	18	18	7		7	2	1		7	14	7	15	4	10	7	7	13
4	1	14	14	1	10	7	12	14		13	7	4	7		8	12	
5	6	1	13		7	14	11		18		13	7	15	21	7		17
6	15	2	7	14		4	7	17	3	7	13		11	7	14	5	7
7	13	9	10	7	14	15	13	8	7		7	18	7	4	15	7	14

SUDOKU

2				7			6	9
5	6		8				2	
		9	2		5	4		
		4		2		6	1	
6			9		7			2
	2	7		1		9		
		2	6		1	8		
	3				9		4	6
9	8			5				3

		1		8			2	
	3	9		1				
5		6			4			
	4	3						5
	6		4		1		8	
7						4	9	
			8			1		2
				6		7	4	
	9			7		3		

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	V	L	N	C	H	E						
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

CHARADE



1



1



z'



RESULTAT DE L'ENIGME PRECEDENTE

UNE CARTE (GEOGRAPHIQUE)

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE :

- **Lundi :** 13h30 - 16h30
- **Mercredi :** 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00
- **Vendredi :** 13h30 - 16h00

PERMANENCE TELEPHONIQUE :

- Lundi et Vendredi matin
- Mardi et Jeudi toute la journée

CONTACTS :

- **E-mail :** mairie-st-joseph@wanadoo.fr



- **Téléphone :** 02 33 40 07 09



- **Facebook :** Saint-Joseph en cotentin actualités




Panneau Pocket
n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1

**Téléchargez gratuitement
l'application**
- 2

**Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal**
- 3

**Cliquez sur le ❤️ pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications**



Scannez-moi





